

Je suis candidat | Les élections en France

elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-europeennes/je-suis-candidat

Je suis candidat

Tout citoyen français et européen peut se porter candidat aux élections européennes sous réserve de respecter les conditions de candidature.

Pour se porter candidat aux élections européennes, il faut respecter les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française ou la nationalité d'un État membre de l'Union européenne
- être âgé de 18 ans au moins la veille du jour du scrutin
- être en possession de ses droits civiques : le candidat ne doit pas être dans un cas d'inéligibilité ou d'incapacité prévu par la loi ; s'il ne possède pas la nationalité française, il doit disposer de ses droits d'éligibilité dans son État d'origine
- s'il ne dispose pas de la nationalité française, le candidat doit avoir son domicile ou résider en France depuis au moins 6 mois

La déclaration de candidature résulte du dépôt d'une liste comprenant 81 candidats par le candidat tête de liste ou son représentant au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (11 rue des Saussaies, 75 008 Paris).

Pour la prochaine élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le dimanche 9 juin 2024, **les déclarations seront reçues entre le lundi 6 mai 2024 à 9 heures et le vendredi 17 mai 2024 à 18 heures.**

Le dépôt doit avoir lieu les jours ouvrés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, à l'exception du mercredi 8 mai 2024 et du jeudi 9 mai 2024.

Tous les candidats sont invités à prendre connaissance du mémento à l'usage du candidat qui apporte toutes les précisions nécessaires au dépôt de candidature.

Retrouvez le formulaire de candidature sur le site Service Public et le modèle de liste de candidats à compléter ci-contre.

Retrouvez les documents relatifs aux élections européennes

[Modele_de_liste_de_candidats.docx](#) DOCX – 112,08 Ko